*Demande d’expertise pour risque grave*

**Résolution du CSE de XXX**

**Le XX/XX/XX [DATE]**

**1°) Motivations de l’expertise**

Depuis plusieurs semaines / plusieurs mois, le CSE de *XXXX* a constaté l’émergence d’un (de) nouveau(x) risque(s) professionnel(s) dans l’établissement/ dans le service/pôle/équipe XXX…

*[Préciser la nature du risque (risques psycho-sociaux, risques chimiques, TMS… et la nature des activités ou des métiers concernés).]*

*[Arguments ou éléments de nature à mettre en évidence la présence du risque :*

* *Si RPS : le CSE a, depuis plusieurs mois déjà été destinataire de plaintes récurrentes de salariés mettant en avant des situations de stress/surcharge de travail/surmenage, des troubles musculo-squelettiques (TMS), des situations de souffrance au travail.*
* *Si accident(s) : le CSE a depuis plusieurs mois constaté la survenue de divers accidents qui ont mis en évidence les lacunes de la politique de prévention de l’entreprise*
* *Eventuelles démarches/signalements/enquêtes/alertes du CSE ou de la CSSCT (références, citations de CSE ou de CSSCT précédents).*
* *Relevés ou rapports du Médecin du travail… (aussi détaillés que possible avec citations éventuelles).*
* *Accidents du travail, constats de maladies professionnelles,*
* *Arrêts maladie en nombre, données sur l’absentéisme…]*

*[Précisions, si possible, des hypothèses/constats du CSE/CSSCT (ou avant lui du CHSCT) :*

* *RPS : de nombreuses situations de débordement, de surmenage ou de stress au travail, diverses formes de TMS…*
* *Accidents : manque de formation, sous-traitance, insuffisance de la prévention, souci de rentabilité*
* *Éventuelles enquêtes ?*

*🡪 A la suite de ces constats/accidents , une première enquête (thèmes ?) a été réalisée par les membres du CSE (ou de la CSSCT) ; celle-ci a montré que…. ]*

*[Indiquer si besoin pourquoi les membres de CSE ne s’estiment pas aujourd’hui en mesure de poursuivre leurs investigations (manque de compétences, défaut d’informations, manque de moyens…)]*

**Conformément à l’art L.2315-94 du *Code du Travail*, le CSE de XXX [l’établissement/l’entreprise] décide donc de recourir à un expert agréé afin de l’aider à appréhender, identifier et évaluer ces risques.**

**2°) Périmètre ou services et salariés concernés :**

Les salariés/agents concernés par l’expertise appartiennent aux services suivants :

* *XXXX*
* *XXXX*
* .

Ceux-ci rassemblent au total environ *XX* salariés.

**3°) Le choix de l’expert :**

Pour cette mission, le CSE désigne le cabinet *APTEIS*, habilité conformément à la procédure de l’Art. R.2315-51 du *Code du Travail*:

APTEIS

56, rue du Faubourg Poissonnière

75010 PARIS

**4°) Le « cahier des charges » de la mission d’expertise :**

*[A compléter et à préciser]*

La mission confiée à l’expert aura plusieurs objectifs :

* Analyser les conditions de travail et les risques ou les facteurs de risques identifiés par le CSE et/ou la CSSCT.
* Aider le CSE et la CSSCT à avancer des propositions de prévention de ces risques professionnels et des pistes d’amélioration des conditions de travail.

**5°) La désignation d’un membre pour faire appliquer la résolution :**

Nous donnons mandat à M………………, Secrétaire (ou membre) du CSE pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l’exécution de cette décision, notamment de prendre contact avec l’expert désigné et éventuellement d’engager, pour défendre les intérêts du CSE, toutes les procédures administratives ou judiciaires requises.

Résultats du vote :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :